



Legalité des sites d'enchères payants ???

Par **delirium07**, le **17/12/2009** à **15:14**

Bonjour, rnj'aurai voulu savoir si un site d'enchere payant etait legale en france ou bien considéré comme une loterie ? rnun exemple concret le site bidfun.fr rnce site permet d'acheter des credits : 50 credits pour 25 euros rnavec les credits on peut miser sur des articles .rnpar exemple une console wii qui démarre a 0,01 euros , a chaque mise de credit l'enchere augmente de 0,01 euros et rajoute 20 secondes au temps restant. rnj'aurai donc voulu savoir si ce principe est considéré comme une loterie et donc interdite en france , ou est ce autorisé ? considérant que c'est un site de jeux , un site d'achats ludique comme se presente se genre de siternrnje vous remercie rncordialement